



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES QUESTIONS DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL
- CSSCT - DANS LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET LES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL -

DU 14 NOVEMBRE 2023

La réunion de la CSSCT des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel s'est tenue au Conseil d'Etat (site Richelieu) le 14 novembre 2023.

Vos représentants FORCE OUVRIERE présents étaient : Catherine Magri et Cathy Buot.

1/ Approbation du PV de la séance plénière du 29 juin 2023 :

Le PV de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité. Vous le trouverez en annexe pour information.

2/ Désignation de la nouvelle secrétaire de la commission :

A la demande de FO, il sera bien procédé à cette désignation en mars prochain, comme habituellement.

A noter : L'administration confirme que les agents de greffe ne seront plus représentés par le SAPACMI.

De fait, depuis cet été il n'y a plus de représentant du SAPACMI siégeant dans nos instances. En revanche, aucune explication n'a été donnée ...



3/ Suivi de la visite effectuée au TA de Besançon le 15/06/2023 :

Cette visite a permis notamment de rappeler à la juridiction certains points de vigilance sur la tenue des registres, sur la signalétique des locaux, sur la formation des personnels à la manipulation des extincteurs, aux gestes de premier secours et au recyclage SST.



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur

☎ 01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) ✉ fo-prefectures@interieur.gouv.fr 📱 <http://www.fo-prefectures.com>



4/ Examen des registres de santé et sécurité au travail :

L'examen de l'ensemble des registres, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2023, fait état de 12 observations mentionnées dans 11 juridictions portant principalement sur des questions de santé, d'ambiance thermique et de sécurité.

5/ Bilan des accidents de travail :

Ce bilan concerne également la période du 1^{er} mai au 31 août 2023 : il y a eu 19 accidents au total dont 15 accidents de trajet et 4 accidents de service.



6/ Point d'information sur le baromètre social 2023 :

Le baromètre social sera lancé du 27/11 au 15/12/2023. Les questions seront identiques (à 85 %) aux questions posées lors du précédent baromètre de 2021, afin qu'il soit possible de comparer les résultats et analyser les évolutions. Toutefois, de nouvelles thématiques figureront en ce qui concerne l'égalité professionnelle femmes-hommes, les discriminations, le télétravail, la formation et la communication.



Au total, c'est un questionnaire de plus de 150 questions (il faut compter 20 minutes environ pour le remplir mais cela peut se faire en plusieurs fois) qui sera adressé à tous les agents de greffe et magistrats, de manière totalement anonyme. Les restitutions seront communiquées ensuite à tous les personnels et également devant la CSSCT et de façon plus ciblée aux organisations syndicales.

7/ Point d'information sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'écoute, cellule d'écoute RPS et cellule d'écoute discriminations et violences sexistes et sexuelles :

A compter du 1^{er} janvier 2024, il n'y aura plus qu'un seul point d'entrée unique à la cellule RPS pour l'ensemble des agents et magistrats de la juridiction administrative ; ce point d'entrée unique est le Conseil d'Etat (service des politiques sociales) via une adresse de messagerie dédiée. Dans une 1^{ère} phase d'écoute, des RDV seront proposés au signalant sous 10 jours ; puis le cas échéant dans une 2^{nde} phase plus approfondie, une enquête interne peut être diligentée.

S'agissant de la cellule discriminations et violences sexistes et sexuelles, dès le 1^{er} janvier 2024 également, elle sera complètement externalisée (cellule composée d'avocats).

Chaque année, un bilan de fonctionnement de ces deux cellules sera présenté à vos représentants du personnel en CSSCT.

Une large communication sur ces nouveaux dispositifs va être réalisée par le Conseil d'Etat dès le mois de décembre et tout au long de l'année car il faut vraiment faciliter l'accès de tous à ces cellules en cas de besoin.

8/ Point sur le télétravail : bilan et perspectives :

Un bilan au 01/09/2023 est présenté en séance par le DRH, dont voici les chiffres-clés :

58,5 % des agents de greffe télétravaillent.

Parmi ces télétravailleurs :

- ✓ 56 % sont de catégorie C,
- ✓ 67 % sont de catégorie B,
- ✓ 55 % sont de catégorie A.



Pour le télétravail en jours fixes : 83 % concernent des conventions de 1j à 2 j par semaine avec une majorité d'agents concernés de catégorie C.

Pour les jours flottants : 17 % des conventions signées avec une majorité d'agents concernés de catégorie B et A.

En 2024, le Conseil d'Etat souhaite associer vos représentants à une négociation sur les perspectives du télétravail : assouplir notamment la règle des 45 j flottants, préserver les collectifs de travail et donc ne pas ouvrir la voie vers une généralisation du télétravail à 3 j par semaine.

FO participera activement à ces négociations et souhaite aussi que la question des équipements informatiques des télétravailleurs soit débattue avec la présence attendue d'un représentant de la DSI à ces discussions.

9/ Bilan sur les formations santé, sécurité au travail :

Le CFJA poursuit la formation des agents avec des offres sur les habilitations électriques, sur les assistants de prévention et la formation SST.

Toutes ces formations peuvent être délocalisées sur site.

10/ Point sur l'audit AFNOR de janvier 2024 concernant le renouvellement des labels Diversité Egalité :

Ce renouvellement a lieu tous les 4 ans. Le Conseil d'Etat et la CNDA seront audités et sept autres juridictions (à déterminer).

Vos représentants seront également audités.

11/ Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'Etat :

Ce bilan des travaux immobiliers en cours dans les juridictions a fait l'objet d'une réunion préparatoire le 7 novembre dernier.

Vous trouverez ce bilan en annexe.

12/ Médecine de prévention :

Le Docteur Brami du Conseil d'Etat expose deux fiches pratiques qui seront diffusées sur l'intranet : « Le dépistage du cancer colorectal » et « le bilan de santé ».

13/ Questions diverses :



Démission d'une greffière au TA Nîmes :

un point de situation des effectifs est présenté par le secrétariat général qui a remonté le plafond d'emplois de 14 à 16 emplois en catégorie C. Tous les crédits vacataires sollicités par le TA ont été accordés. En matière de management, le greffier en chef et la greffière en chef adjointe forment un binôme qui fonctionne très bien depuis de nombreuses années. Les travaux immobiliers vont permettre de renforcer le fonctionnement du TA ainsi que la proximité greffes/magistrats. Enfin, pour le SG, la démission semble plus liée à un projet personnel de l'intéressée.

Mesures du plan Vigipirate « urgence attentat » :

un message a été adressé aux juridictions avec une vigilance particulière au niveau des accès et des accueils.

De plus, le Conseil d'Etat continue de compléter les équipements (caméras de surveillance, bouton d'alerte, séparation des flux) mais chacun doit être acteur dans ce domaine et respecter les consignes. Il est d'ailleurs rappelé l'existence d'un guide de la sûreté et des fiches de signalement « rapport-incident ». Les juridictions doivent mettre en place localement des procédures avec des exercices réguliers permettant de tester les équipements mis à disposition.

Médecine du travail et suivi des magistrats : Actuellement sept juridictions n'ont pas de médecin pour assurer le suivi des magistrats. Dans ce cas et face à la pénurie de médecins, des solutions peuvent être trouvées localement : appel au médecin coordonnateur, recours à des infirmières habilitées, convention avec d'autres structures administratives ...



14/ Calendrier :

Visites de la délégation CSSCT dans les TA-CAA :

le 11/01/2024 au TA de Melun,
le 23/05/2024 au TA de Toulouse,
le 19/09/2024 au TA de Montpellier et la CAA de Versailles dans
le dernier trimestre 2024 (date non fixée).
De plus, la visite du TA de Mayotte et du TA de la Réunion sont
prévues au cours du 1^{er} semestre 2024.



**Prochaine séance plénière
de la CSSCT : 21/03/2024**



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Utiliser les registres de santé et de sécurité au travail qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.

N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CSSCT qui sont à votre entière disposition.

Titulaires :

**Mme Catherine MAGRI (TA de Melun)
Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)**

Suppléants :

**Mme Cathy BUOT (CAA de Paris)
M. Francis KINACH (CAA de Toulouse)**

